

Barrière perméable : le taillis

Quoi ?

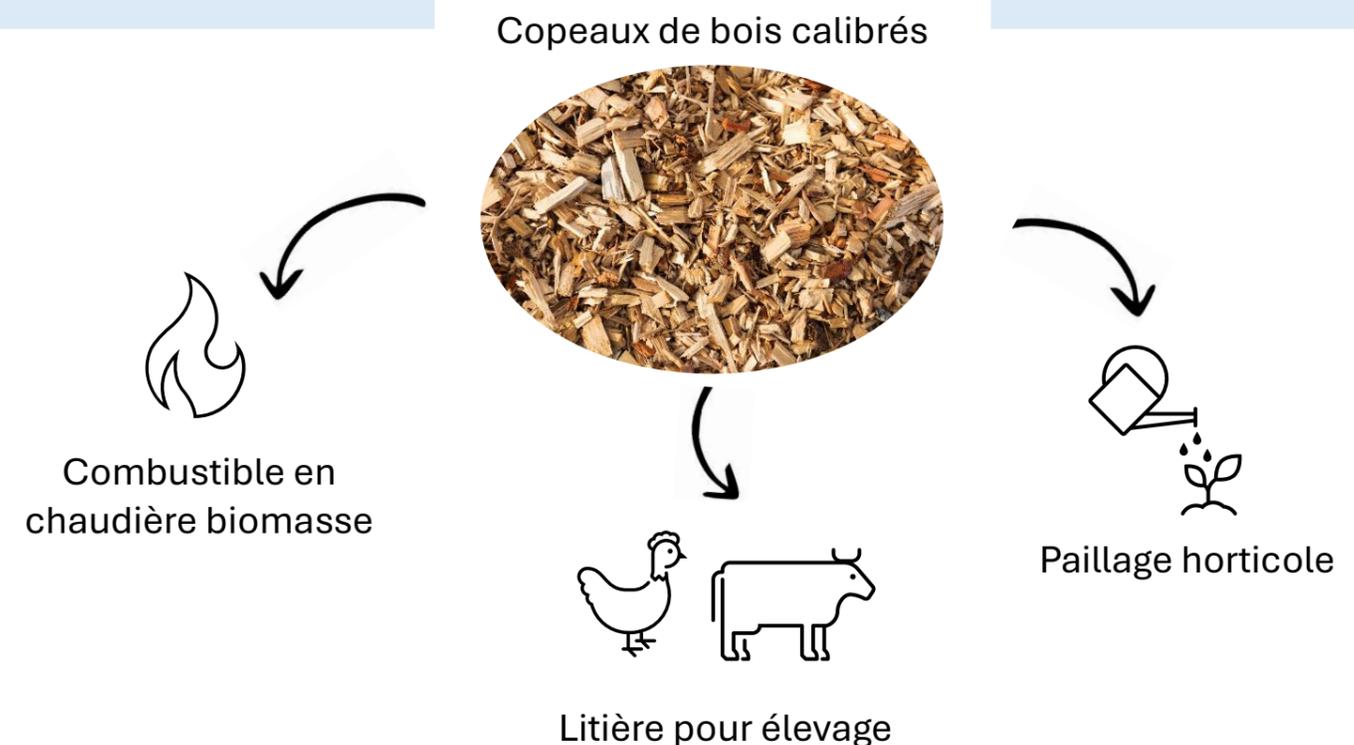
- Culture mécanisée d'arbres à croissance rapide pour la **production de bois jeune**. Différentes essences selon l'objectif et le contexte pédoclimatique (saule, peuplier, tilleul, etc.). Planté en parcelle ou en bande (taillis linéaire) pour **20 ans**. Peu d'entretien une fois la culture implantée
- Différents types de taillis :
 - **Taillis à courte rotation** : boutures plantées à densité basse-moyenne (jusqu'à 6.000/ha) en rang simple. Récolte tous les 4-5 ans
 - **Taillis à très courte rotation** : boutures plantées à très haute densité en double rang (10.000 – 20.000 /ha). Récolte tous les 2-3 ans. Rendement : jusqu'à 15 t/ha/an matière sèche
- **Production annuelle** : 60-100 m³/ha de copeaux de bois (= env. 6.000L mazout)

Pour plus d'informations :

[Cadastre des entreprises productrices de bois « plaquettes » en Wallonie, par Valbiom](#)

Intérêts ?

- **Barrière naturelle** contre la dérive des PPP, effet « filtre » via la végétation
- Mêmes intérêts pour la culture et l'environnement que la haie, tout en étant productif : effet coupe-vent, réduction de l'érosion, préservation de la biodiversité, etc. Voir le Poster « Haie »
- Possibilité d'avoir différents couverts à son pied pour en faire un refuge pour la faune des plaines, le gibier ou comme parcours avicole
- Idéal pour les parcelles peu productives ou éloignées de la ferme ; pour les parcelles en pente, en bord de cours d'eau ou en bande le long des parcelles
- **Valorisations** : copeaux calibrés valorisés comme plaquettes bocagères pour chaudière biomasse, ou comme litière animale, paillage horticole, ou amendement organique ; taillis comme parcours avicole



Les atouts de cette mesure ?



- Multiples intérêts pour la culture et l'environnement, **tout en étant productif**
- **Des subsides possibles qui minimisent les coûts** (voir « Subsidés »)
- Des **valorisations** qui renforcent l'autonomie de la ferme et/ou apportent un revenu supplémentaire (voir « Intérêts »)
- Suivi rigoureux les deux premières années, mais **peu d'entretien par la suite**, et **aucun engrais ou PPP** nécessaires (le taillis peut être mené en bio)
- Avantage esthétique le long des habitations
- Le taillis repasse facilement en champs (destruction mécanique)



Et les limites ?

- Nécessite d'avoir **une filière de valorisation locale** : une chaufferie, un poulailler mobile, de l'élevage, etc.
- Dans le cas de la chaudière biomasse : investissement initial important (30.000 – 45.000 € pour une installation 50 kW), mais rentable et avantageux (prix du combustible bas et stable, primes, circuit court, autonomie énergétique, etc.)



Le taillis comme parcours avicole, avec de nombreux bénéfices (bien-être animal, alimentation plus diversifiée, apport de nutriments pour le sol, ...)

Subside



Yes We Plant : Subside pour la plantation de haies vives, arbres en ligne, vergers, taillis linéaire

- Conditions : pour bénéficier du subside, le taillis doit être linéaire (largeur maximale de 10 m), avec au moins 3 espèces d'arbres, d'une longueur minimale de 100 m en tronçons de 50 m au moins, ... La subvention est limitée à 2.000 m/an. Consulter le [vademecum](#) pour toutes les conditions.
- **Montant forfaitaire** par mètre de taillis (**1.5€ - 4 €/m**). Si via entrepreneurs : couvre **jusqu'à 80% du coût**
- Référence pour le conseil et l'encadrement du subside : asbl [Natagriwal](#) (guichet et conseillers)
- Différents entrepreneurs pour le suivi technique et le terrain

